

LIMOGES MÉTROPOLITAIN
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Lydie MANUS**, Directrice du pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 25898

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de l'organe délibérant, aux dispositions de l'article L. 1522-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du département au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Tout acte de commande y compris sous la forme d'ordonnance, toutes conditions générales d'achat et tout acte de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à la Direction du crématorium.
- Documents mensuels et documents relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de respect, attestation de travail) relatifs de la Direction du crématorium.
- Attestations de réception relatives de la Direction du crématorium.
- Bonnes de transmission de données relatives à la Direction du crématorium.
- Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction du crématorium.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du crématorium n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou autre opérateur.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée sous les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

ARTICLE 3 Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°25870 du 17 mars 2024.

ARTICLE 4 Le présent arrêté prend effet à compter du 17 janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25898.pdf
(.pdf, 157,4 Ko)



TÉLÉCHARGER